

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DE JUIN 2021

PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLECTORALES

Pour davantage d'informations, nous vous invitons à prendre contact avec la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP).

Rappel du droit en vigueur :

En application des articles L. 52-4 et L. 52-11 du code électoral, chaque binôme de candidats, quelle que soit la taille du canton dans lequel il se présente, est soumis à un plafond de dépenses électorales calculé en fonction du nombre d'habitants de la circonscription (population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2021).

Par ailleurs, pour tenir compte de la crise sanitaire et du report du scrutin, les montants indiqués aux articles précédemment cités du code électoral sont majorés de 20 %.

Chaque binôme de candidats pourra prétendre au remboursement forfaitaire de ses dépenses de campagne, dans la limite de 47,5 % du montant plafond des dépenses (art. L. 52-11-1) pour leur circonscription électorale sous réserve :

- d'obtenir au moins 5% des suffrages exprimés au premier tour de scrutin ;
- du respect de la législation relative à la transparence financière des dépenses électorales (notamment déclaration d'un mandataire financier, établissement d'un compte de campagne, dépôt de ce compte dans les délais prescrits à la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques – CNCCFP-, validation de ce compte par la CNCCFP, preuve de dépôt le cas échéant de la déclaration de situation patrimoniale et le cas échéant dévolution du solde positif du compte par le candidat).

Numéro du canton	Libellé du canton	Population municipale au 01/01/2021	Plafond en €	Remboursement maximum 47,5% en €
1	Chasseneuil-du-Poitou	22788	20262	9625
2	Châtellerault-1	25638	22492	10684
3	Châtellerault-2	25463	22355	10619
4	Châtellerault-3	21675	19392	9212
5	Chauvigny	21665	19384	9208
6	Civray	18305	16756	7960
7	Jaunay-Marigny	22354	19924	9464
8	Loudun	26576	23226	11033
9	Lusignan	19238	17486	8306
10	Lussac-les-Châteaux	18744	17099	8123
11	Migné-Auxances	27084	23624	11222
12	Montmorillon	17843	16395	7788
13	Poitiers-1	23714	20987	9969
14	Poitiers-2	26935	23507	11166
15	Poitiers-3	26480	23151	10997
16	Poitiers-4	21038	18894	8975
17	Poitiers-5	22505	20042	9520
18	Vivonne	26673	23302	11069
19	Vouneuil-sous-Biard	22868	20326	9655

Pour davantage d'informations, nous vous invitons à prendre contact avec la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP).